



| | |
|---|--|
| <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955</p> | <p>Note de service DGER/SDPFE/2014-617 25/07/2014</p> |
|---|--|

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : Appel à participation des établissements d'enseignement technique agricole pour le concours national concernant la prévention de la consommation de substances psychoactives en situation de travail.

Destinataires d'exécution

Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole
Etablissements privés sous contrat d'enseignement agricole

Résumé : La présente note de service précise les modalités de participation au concours national «Consommation de substances psychoactives et Santé sécurité au travail».

Textes de référence : Code de la santé publique ; 4ème partie du code du travail.

La présente note de service a pour objet d'inviter les établissements d'enseignement technique agricole à s'associer au projet de prévention intitulé "Consommation de substances psychoactives et Sécurité santé au travail".

Cette démarche est soutenue par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Ce projet interdisciplinaire, à destination des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'enseignement agricole, a vocation à impliquer les enseignants des disciplines technologiques, professionnelles et d'éducation socio-culturelle.

1 - Contexte

La consommation d'alcool, de drogues, est un problème majeur de société qui touche l'ensemble de la population française. En effet, aux dommages sociaux et sanitaires pour l'usager, s'ajoutent les dommages pour leur entourage et la collectivité, lorsque se produisent des accidents ou des phénomènes de violence.

A l'heure où la consommation des jeunes en France est la plus élevée en Europe pour le cannabis à 17 ans et parmi les plus élevées à 16 ans pour les consommations régulières d'alcool et de tabac ¹¹⁾, le rôle joué par l'école en matière de prévention des conduites à risques est primordial, notamment à l'adolescence, période où la personnalité se structure. La prévention fait partie intégrante de la mission éducative de l'école, d'autant plus que des risques particuliers existent dans l'enseignement professionnel en raison de séquences de formation sur machines dangereuses.

Les substances psychoactives agissent sur un ou plusieurs neuromédiateurs et modifient le comportement du consommateur. Leur consommation est donc susceptible d'induire des désordres psychocomportementaux.

La prévention se donne pour objectif de modifier les comportements de consommation présentant un risque pour le sujet ou susceptibles d'induire des dommages.

2 - Objectifs

L'enseignement technique agricole prépare à de nombreux métiers où une prévention spécifique des risques professionnels s'impose.

Apprendre pour obtenir un diplôme, trouver un emploi et s'épanouir ne peut se faire sans se prémunir contre les risques et sans apprendre à préserver son capital santé.

Il est donc primordial de rappeler aux jeunes que les comportements de consommation peuvent compromettre un avenir professionnel en provoquant des accidents ou en altérant la santé.

C'est dans ce contexte que la DGER souhaite que les jeunes de l'enseignement agricole s'investissent pour porter un message de prévention vers leurs pairs, en permettant une prise de conscience partagée.

3 - Mise en œuvre du projet et modalités de participation

Ce concours national " Consommation de substances psychoactives et Sécurité santé au travail " fera appel à la créativité des apprenants de l'enseignement agricole.

¹¹⁾ Source : « Conduites addictives chez les adolescents : Usages, prévention et accompagnement », expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Février 2014.

A plusieurs, en s'appuyant sur des situations professionnelles, réelles ou recrées, les élèves évoqueront un travail à risque où une parfaite lucidité est nécessaire.

Ils raconteront, grâce à une bande dessinée ou un « récit photographié » de format libre, les conséquences possibles de l'usage de substances psychoactives en situation de travail et en tireront un message de prévention.

L'objet de la production est de permettre d'éveiller les consciences sur l'accentuation des risques professionnels par la consommation de substances psychoactives.

Dans un premier temps, les établissements intéressés compléteront et adresseront un dossier de présentation à la DGER (voir annexe 1).

Vingt établissements seront retenus pour participer à ce projet. Ils en seront informés directement par la DGER. Chacun de ces établissements recevra 200 euros pour la réalisation du support produit.

Les établissements retenus adresseront dans un deuxième temps les bandes dessinées ou récits photographiés, accompagnés d'un bilan de la réalisation du projet, qui sera réalisé avec les apprenants qui auront participé au projet (voir annexe 3). Les jeunes y exprimeront plus particulièrement l'expérience qu'ils auront tirée de leur participation au projet (quelles prises de conscience des risques induits, quels effets/changement des comportements...).

Un jury se réunira à la DGER et décernera un prix aux auteurs de la bande dessinée ou du récit photographique lauréat-e.

Pour les personnes figurant dans les récits photographiques, une autorisation de droit à l'image sera demandée (voir annexe 2). Les auteurs participants déclareront, par courrier manuscrit, accepter et autoriser, sans contrepartie financière, le MAAF et la MILDECA à utiliser les supports produits pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et par tous les moyens de communication.

Pour les jeunes mineurs, ces démarches seront effectuées par les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale.

Les lauréats primés et les membres de l'équipe qui ont participé au projet profiteront d'un événement culturel dans ou dehors de leur établissement.

Vous trouverez le calendrier du projet en annexe 4.

La Directrice de Générale de
l'Enseignement et de la Recherche

Mireille RIOU-CANALS



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Concours national « Consommation de substances psychoactives et Santé sécurité au travail »

Annexe 1

FICHE D'INTENTION DE PARTICIPATION

Région :

Etablissement :

Adresse postale :

Adresse de courrier électronique :

Résumé de la problématique repérée en matière de consommation dangereuse de substances psychoactives en situation de travail :

Nom, prénom, fonction et adresse de courrier électronique du membre de l'équipe qui encadrera le projet :

Classe(s) pressentie(s) pour le projet (niveau, dénomination de la formation) :

Descriptif des actions envisagées, en lien avec la production du support (information sur les conduites addictives, débat au sein de l'établissement,) :

Signature du ou de la chef-fe
d'établissement

Cachet de l'établissement

Fiche à retourner par courrier électronique pour le 22/09/2014 à :

corinne.sadot@agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Concours national « Consommation de substances psychoactives et Santé sécurité au travail »

Annexe 2

**AUTORISATION DE PRISES DE VUE
personne majeure**

Je soussigné-e* (nom, prénom).....

domicilié-e*.....

téléphone*.....

adresse de courrier électronique*.....

Reconnais avoir participé à des prises de vue dans le cadre du concours pour la prévention de la consommation de substances psychoactives en situation de travail

Accepte et autorise, sans contrepartie financière, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives à conserver ces images pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et par tous les moyens de communication : tirages, flyers, cartes postales, affiches, utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur, édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections d'images, spectacles, internet.

Fait à, le...../...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement au MAAF et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion du Site, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données recueillies dans la présente autorisation et qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez adresser un courrier à :

MAAF-Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
sous direction des politiques de formation et d'éducation BVIE
1 ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07SP
Concours national «Consommation de substances psychoactives et Santé sécurité au travail»



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Concours national « Consommation de substances psychoactives et Santé sécurité au travail »

Annexe 2

**AUTORISATION DE PRISES DE VUE
personne mineure**

Je soussigné-e* (nom, prénom, adresse, téléphone et mail)

le père ou tuteur* légal.....
adresse*

la mère ou tutrice légale* (mettre juste le prénom et le nom si l'adresse est identique)
.....
adresse*.....

autorise l'enregistrement photographique de l' enfant se nommant :

.....

J'accepte et autorise, sans contrepartie financière, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives à conserver ces images pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et par tous les moyens de communication : tirages, flyers, cartes postales, affiches, utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur, édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections d'images, spectacles, internet.

Fait à, le...../...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le père ou tuteur légal

La mère ou tutrice légale

**Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement au MAAF et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion du Site, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données recueillies dans la présente autorisation et qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez adresser un courrier à :*

MAAF-Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous direction des politiques de formation et d'éducation - BVIE
1 ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07SP

Concours national «Consommation de substances psychoactives et Santé sécurité au travail»

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Concours national « Consommation de substances psychoactives et Santé sécurité au travail »

Annexe 3

BILAN DU PROJET

Les démarches menées sont susceptibles d'être valorisées et présentées à d'autres établissements.
Merci de joindre en annexe des photos illustrant la construction du projet (ateliers, étapes de la réalisation du support, actions réalisées en lien avec le projet)

I - Liste des participants :

Nom(s) des élèves, étudiant-es, apprenti-es ou stagiaires impliqués dans le projet (8 apprenant-es maximum).

| Nom | Prénom | Statut, classe (élève, étudiant-e, apprenti-e, stagiaire) | Date de naissance |
|-----|--------|---|-------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Membre de l'équipe qui a encadré le projet (nom, prénom, fonction et adresse de courrier électronique) :

Membres de l'équipe ayant participé au projet (nom, prénom et fonction) :

II - Nombre d'heures mobilisées pour ce projet dont :

- le temps de classe :
- le temps des enseignants ayant participé au projet :

III - Budget consacré :

IV - Résumé de la problématique en matière de consommation dangereuse de substances psychoactives en situation de travail, objet du projet :

V - Type de support choisi :

Bande dessinée Récit photographié

Ce choix a-t-il été fait avec les jeunes ?
Comment ? Pourquoi ce choix ?

VI - Développement et mise œuvre du projet :

À joindre le cas échant en annexe, sous format libre.

Comment et sous quelles formes les différentes étapes du projet ont-elles été définies ?

Quelles méthodes de travail ont-elles été mobilisées pour son élaboration ?

Ex. : - Travail en groupe, binôme ou individuel

- Ateliers répartis sur plusieurs sessions, pendant les cours, l'heure de classe, ...

- Répartition des différentes étapes/tâches concourant à la production sur différents groupes/personnes

Quelles ont été les modalités de co-construction avec les jeunes ?

Quelle satisfaction a-t-elle été exprimée par les équipes et les jeunes sur ces points ?

Quels obstacles ont-ils été rencontrés au cours des différentes étapes ? Comment ont-ils été dépassés ?

Ex : Comment les éventuels désaccords ont-ils été résolus au sein du groupe ?

Les enseignants professionnels impliqués ont-ils échangé avec leur collègues sur ce projet ?
Comment ?

Quelles compétences psychosociales ont-elles été plus particulièrement mobilisées ou développées ?

- par les jeunes :

- par les enseignants :

Quelles seraient les limites de l'action et pour quelles raisons ?

- selon les jeunes :

- selon les équipes :

D'autres actions de prévention sur le sujet de la consommation de substances psychoactives en situation de travail sont elles envisagées pour l'année scolaire en cours ou dans le futur ? Sous quelle(s) formes ?

VII - Action(s) réalisée(s) en lien avec la production du support (information sur les conduites addictives, débat au sein de l'établissement,)

Type d'action et durée (heures) :

Thèmes abordés :

Outils et supports de préventions utilisés :

Niveau de classe et nombre d'élèves concernés :

Membres de l'équipe impliqués (nom, prénom, fonction) :

A-t-il été fait appel à un partenaire extérieur ? Si oui, lequel ? Quel rôle a-t-il joué ?

VIII – Synthèse générale sur l'expérience du projet :

Ajouter le cas échant en annexe, sous format libre.

Date et cachet de l'établissement

Cette fiche et ses annexes, accompagnées :

- des autorisations de droit à l'image pour chaque personne ⁽¹⁾ figurant sur le récit photographié.
- des courriers d'autorisation d'utilisation du support produit ⁽²⁾, pour chacun des participants.

Seront jointes à la bande dessinée ou au récit photographié, en version numérique ou papier et devront être adressées à :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
D.G.E.R. - Sous-Direction POFE
Corinne SADOT, chargée de mission, BVIE
1, ter avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP

e-mail : corinne.sadot@agriculture.gouv.fr

DATE LIMITE D'ENVOI : 6 février 2015

- (1) Pour les jeunes mineurs, cette autorisation devra être délivrée par les parents ou la personne détentrice l'autorité parentale.
- (2) Pour les jeunes mineurs, cette autorisation devra être délivrée par les parents ou la personne détentrice l'autorité parentale.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Concours national « Consommation de substances psychoactives et Santé sécurité au travail »

Annexe 4

CALENDRIER DU PROJET

22 septembre 2014 : envoi des fiches de présentation des projets.

22 octobre 2014 : information aux établissements sélectionnés.

06 février 2015 : envoi à la DGER d'un dossier composé :

- de la bande dessinée ou du récit photographié ;
- des autorisations de droit à l'image pour chaque personne figurant sur le récit photographié ;
- des courriers d'autorisation d'utilisation du support produit, pour chacun des participants ;
- de la fiche bilan du projet, accompagnée de ses annexes.

Avril 2015 : réunion du jury composé de représentants de la MILDECA et de l'enseignement agricole.

Avril 2015 : communication des résultats aux établissements participants.

Mai-Juin 2015 : établissement lauréat - organisation de l'événement culturel.